

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01715

Numéro SIREN : 889 219 085

Nom ou dénomination : 3 RIVIERE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003668

3 RIVIERE
Société par actions simplifiée
Au capital de 300 euros
Siège social : 38 rue Boucan Canot, 97 434 Saint Gilles les Bains
889 219 085 R.C.S Saint Denis de la Réunion

(Modifié le 31/05/2023)

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 16 mai 2023

Le 16 mai 2023, à 14 heures, les actionnaires de la société 3 RIVIERE SAS, société par actions simplifiée au capital de 300 euros, dont le siège social est situé au 38 rue Boucan Canot, 97 434, Saint Gilles les Bains, immatriculée au RCS de Saint Denis de la Réunion, sous le numéro 889 219 085, se sont réunis au 38 rue Boucan Canot, sur convocation qui leur a été adressée individuellement. L'assemblée est présidée par Max-Paul RIVIERE, président de la société. Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que trois actionnaires, représentant 30 actions sur les 30 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés. Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Mr Max-Paul RIVIERE
- Fixation de la rémunération du nouveau Président
- Pouvoirs à donner.

Puis lecture est donnée du rapport du président. La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurants dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires.

Résolutions

Première résolution

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par Max-Paul RIVIERE le 15 avril 2023 de ses fonctions de président de la société à compter du 19 mai 2023. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des actionnaires décide de nommer pour une durée indéterminée, Mr Vincent RIVIERE demeurant au 22 chemin chevalier, 97 435 Saint Gilles les Hauts, aux fonctions de président à compter du 19 mai 2023 de la société en remplacement de Mr Max-Paul RIVIERE, président démissionnaire. Mr Vincent RIVIERE, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La collectivité des actionnaires décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Mr Vincent RIVIERE, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra pas de rémunération. Comme inscrit dans les statuts de notre société, ses frais dans les conditions fixées par cette décision pourront être remboursés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 21 des statuts, par Bruno RIVIERE, Ludovic RIVIERE et Vincent RIVIERE pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures :

Bruno RIVIERE

Ludovic RIVIERE



Vincent RIVIERE



FEUILLE DE PRESENCE

Société 3 RIVIERE
Capital social : 300 €
Siège Social : 38 rue Boucan Canot, 97 434, Saint Les Bains
Numéro RCS : 889 219 085 R.C.S Saint Denis de la Réunion

Nom de l'actionnaire	Nombre de voix	Contacts	Nom du mandataire	Signature
Bruno RIVIERE	10 parts (33,33%)	0692 22 37 79		
Ludovic RIVIERE	10 parts (33,33%)	0693 49 98 48		
Vincent RIVIERE	10 parts (33,33%)	0692 25 33 52		

Je certifie l'exactitude des informations inscrites sur la feuille de présence ainsi que le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Fait le 16/05/2023 à 14 heure

Signature et Nom du Président

RIVIERE Max Paul

